

Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
REGRAUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE2803-08 | Transition écologique – Engagement dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)

Monsieur Jean-Paul Pavillon, maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi Energie Climat de 2019 qui a inscrit l'objectif de neutralité carbone (zéro émissions nettes) en 2050 pour répondre à l'urgence climatique,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle Métropolitain Loire Angers approuvé le 14 décembre 2020,

Considérant l'Agenda 2030 de l'ONU adopté en 2015, et ses 17 Objectifs de développement durable, objectifs qui sont tous dépendants de l'objectif 13 de lutte contre le changement climatique,

Considérant le Plan de transition climatique, énergétique et écologique lancé par la Ville des Ponts-de-Cé en septembre 2020 et dénommé « Les Avan'Cé climatiques » et la volonté de la Ville d'adapter son territoire au changement climatique,

Considérant l'influence des collectivités territoriales dans les politiques publiques, et l'effet d'entraînement de leurs pratiques internes,

Considérant l'impact que ces pratiques peuvent avoir en matière de climat, et la volonté forte de la Ville des Ponts-de-Cé d'assumer cette responsabilité sociétale pour agir et influencer sur le territoire et ses habitants,

Considérant que pour mener la démarche de labellisation TETE, la Ville doit être accompagnée par un conseiller formé et reconnu par l'ADEME,

Considérant que l'ADEME soutient financièrement les collectivités engagées dans un programme Territoire engagé transition écologique,

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et Transition écologique en date du 18 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Engage la ville des Ponts-de-Cé dans la démarche TETE,
- Autorise le recrutement d'un Conseiller TETE,
- Sollicite la subvention correspondante auprès de l'ADEME,
- Autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette démarche de labellisation et à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

